



Commission Manitoabaine
DE LA DIVISION ÉLECTORALE

Rapport Provisoire 2018



Mai 2018

**POUR COMMUNIQUER
AVEC NOUS :**

200, rue Vaughan, bureau 120
Winnipeg (Manitoba) Canada
R3C 1T5

Téléphone : **204 945-5755**

Sans frais : **1 866 628-6837**

Courriel : **info@boundariescommission.mb.ca**

Site Web : **www.boundariescommission.mb.ca/fr**

TABLE DES MATIÈRES



PHOTOS PAR VOYAGE MANITOBA

INTRODUCTION

Aperçu de la Commission	4
Composition de la Commission	4

MANDAT

Loi	4
-----------	---

PROCESSUS

Méthodologie	5
Lignes directrices	5
Vaste processus de consultation	6

POINTS SAILLANTS

Une circonscription électorale ajoutée à Winnipeg	7
Nord du Manitoba.....	7
Sud du Manitoba.....	8
Winnipeg.....	9

PROCHAINES ÉTAPES

Audiences publiques et mémoires.....	11
Rapport final.....	11
Conclusion	12

ANNEXE A

Tableau : Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales actuelles de la ville de Winnipeg.....	14
Carte : Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales actuelles de la ville de Winnipeg.....	15

ANNEXE B

Tableau : Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales actuelles à l'extérieur de Winnipeg.....	16
Carte : Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales actuelles à l'extérieur de Winnipeg.....	17

ANNEXE C

Tableau : Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales proposées de la ville de Winnipeg.....	18
Carte : Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales proposées de la ville de Winnipeg.....	19

ANNEXE D

Tableau : Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales proposées à l'extérieur de Winnipeg.....	20
Carte : Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales proposées à l'extérieur de Winnipeg.....	21

INTRODUCTION

Aperçu de la Commission

La Commission de la division électorale de 2018 a été établie en janvier dernier afin d'examiner les limites des circonscriptions électorales pour les élections provinciales au Manitoba. Conformément à la *Loi sur les circonscriptions électorales*, les limites des circonscriptions doivent faire l'objet d'un examen tous les dix ans.

La Commission de la division électorale, dont la composition est définie dans la Loi, est impartiale et ne relève pas du gouvernement. Il incombe à la Commission d'examiner toutes les limites des circonscriptions électorales provinciales, y compris le nom de chaque circonscription. Au fur et à mesure que la population du Manitoba change, il faut réexaminer les limites électorales pour assurer une bonne représentation.

Composition de la Commission

La Commission est composée de cinq membres :



Richard Chartier
Juge en chef du Manitoba
Président de la Commission



David Barnard
Recteur et vice-chancelier
Université du Manitoba



Steven Robinson
Recteur et vice-chancelier
par intérim
Université de Brandon



Harvey Briggs
Doyen de la Faculté des arts,
des études commerciales
et des sciences, Collège
universitaire du Nord



Shipra Verma
Directrice générale des
élections du Manitoba

MANDAT

Loi

La Commission est régie par la *Loi sur les circonscriptions électorales*. La Loi décrit le processus menant à la constitution de la Commission, sa composition, la façon de calculer la population et le quotient de la population du Manitoba et les facteurs à prendre en considération pour établir les limites et les noms des circonscriptions électorales.

PROCESSUS

Méthodologie

Au titre de la Loi, la Commission doit fonder son examen sur la population de la province indiquée lors du recensement effectué par Statistique Canada en 2016. Ce chiffre (1 278 365) est alors divisé par le nombre de circonscriptions électorales provinciales dans la province (57), établissant ainsi un quotient pour chaque circonscription électorale (environ **22 427** personnes par circonscription).

La Loi stipule que la Commission peut, si elle est d'avis qu'un écart démographique est souhaitable, autoriser un écart de la population d'une circonscription électorale. La Commission peut décider de varier l'écart dans une mesure de plus ou moins 10 % du quotient dans le cas des circonscriptions électorales situées au sud du 53^e parallèle, et de plus ou moins 25 % du quotient dans le cas des circonscriptions entièrement ou partiellement situées au nord du 53^e parallèle.

La Commission a déterminé la population de chaque circonscription électorale à l'intérieur des limites proposées à l'aide des renseignements du recensement de 2016. Statistique Canada et le Bureau des statistiques du Manitoba ont indiqué à la Commission que le recensement de 2016 avait été efficace, c.-à-d. qu'il comprenait toutes les collectivités et les Premières Nations du Manitoba. Ainsi, aucun problème de sous-dénombrement n'a été relevé. Par conséquent, la Commission fixera définitivement la répartition démographique de chaque circonscription électorale sur la base des informations provenant du recensement de 2016.

Lignes directrices

Se fondant sur les dispositions énoncées dans la Loi, la Commission a établi les lignes directrices suivantes pour aider à la normalisation du processus décisionnel :

- **Écart de 10 % :** Dans la mesure où cela ne nuit pas à une représentation effective, la population de chaque circonscription électorale se situera dans un écart de 10 % (allant de -5 % à +5 % du quotient).
- **Changements démographiques prévus :** Des prévisions étayées de la croissance de la population constituent un facteur pertinent dans la considération des écarts de population des circonscriptions électorales.
- **Respect de l'intégrité territoriale de certaines entités :** Dans la mesure du possible, les circonscriptions électorales respecteront l'intégrité territoriale des municipalités, des collectivités autochtones et des régions désignées bilingues.
- **Utilisation des limites physiques :** Dans la mesure du possible, lorsqu'une circonscription électorale doit diviser les entités mentionnées précédemment, les rivières, les lacs, les parcs, les routes principales et les chemins de fer serviront de limites.
- **Changements de nom :** On se reportera à l'ouvrage *Principes directeurs pour la dénomination des noms géographiques* (publié par la Commission de toponymie du Canada) lorsque le nom d'une circonscription électorale doit être modifié.

Dans le cadre de son vaste processus de consultation, la Commission a communiqué avec la Ville de Winnipeg, l'Institut de développement rural de l'Université de Brandon et le Bureau des statistiques du Manitoba pour obtenir

de l'information qu'elle pouvait trouver utile en ce qui concerne les tendances ou les changements démographiques prévus. La Commission a reçu des projections démographiques de la Ville de Winnipeg et le rapport *Dynamics of Rural and Northern Manitoba* préparé par l'Institut de développement rural. Le Bureau des statistiques du Manitoba a fourni de l'information démographique fondée sur le recensement de 2016 de Statistique Canada.

Vaste processus de consultation

La consultation du public est un facteur clé à considérer au moment de déterminer les limites et les noms des circonscriptions électorales. Ainsi, la Commission a invité le public à fournir des mémoires avant la création des cartes proposées. Du 8 janvier au 16 mars 2018, la Commission a invité le public à présenter des mémoires quant aux modifications des limites des circonscriptions électorales actuelles.

En tout, elle a reçu 46 soumissions et celles-ci sont publiées sur le site Web de la Commission à www.boundariescommission.mb.ca. Pour encourager la participation du public et faciliter le processus de présentation des mémoires, la Commission a eu recours à un site Web interactif.

Le site Web comportait des renseignements sur la population de chaque circonscription électorale, permettait au public de créer et de présenter de nouvelles limites et de nouveaux noms, fournissait des renseignements sur les textes législatifs applicables et décrivait les façons dont le public pouvait continuer à participer au processus d'élaboration des limites des circonscriptions.

Commission Manitoibaine de la division électorale

57 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
Conformément à la Loi, les circonscriptions électorales font l'objet d'un examen tous les six ans. Tous les Manitobains vivent dans une circonscription électorale. Parfois, la circonscription électorale porte le nom de comté ou de division électorale. Les électeurs admissibles de chaque circonscription électorale élisent un député à l'Assemblée législative pour les représenter. Il existe 57 circonscriptions électorales, et chacune d'entre elles est représentée par un député à l'Assemblée législative.

CONSULTATION PUBLIQUE OUVERTE ET TRANSPARENT, EN PERSONNE OU EN LIGNE
Au fur et à mesure que la population du Manitoba change, il faut revoir les limites électorales pour que tous les citoyens soient bien représentés. Tous les Manitobains peuvent participer à l'établissement des limites, ce qui se fait en personne à la fois, juste et transparent.

UN CYCLE DE SIX ANS
Les membres de la Commission se rencontrent tous les six ans (en s'appuyant sur les données de recensement les plus récentes), et ils auront présenté leur version de plan finale à l'Assemblée législative provinciale au cours de sa session. Si la population d'une circonscription augmente ou diminue considérablement, les limites de cette circonscription peuvent être ajustées à l'échelle.

À PROPOS DE LA COMMISSION DE LA DIVISION ÉLECTORALE
Qu'est-ce que le mandat de la Commission?
Comment les limites sont-elles établies?
Comment le public peut-il participer?
Quel est le processus législatif de traitement des limites?

AUDIENCES PUBLIQUES
Les dates et lieux des audiences publiques seront annoncés d'ici l'automne 2018.

Participation
#BorderTalkMB
Audiences publiques

Cartes + données
Limites actuelles de 2016

À propos de nous
Notre mandat
Commission
Processus d'établissement des limites
Participation du public

Nouvelles
Rapports
Contactez-nous

Commission Manitoibaine de la Division Électorale
300, rue McPhillips, Bureau 130
Winnipeg (Manitoba) R2C 1T3
Téléphone : 204-941-6755
Téléfax : 1-800-628-8857
Site Web : www.boundariescommission.mb.ca

POINTS SAILLANTS

Une circonscription électorale ajoutée à Winnipeg

La Commission s'est rigoureusement fondée sur l'information démographique se trouvant dans le recensement de Statistique Canada. Les données du recensement montrent une croissance de la population principalement dans les régions urbaines de la province, plus particulièrement dans les régions de Brandon, de Morden, de Winkler, de Steinbach et de Winnipeg. De plus, selon ces données, le taux de croissance de la population dans la ville de Winnipeg est considérablement plus élevé que le taux des régions à l'extérieur de Winnipeg (voir le tableau ci-dessous) :

	A	B	C	D	E	F
	Recensement de l'année 2006	Recensement de l'année 2011	Recensement de l'année 2016	Hausse/baisse de la population 2006-2011	Hausse/baisse de la population 2011-2016	Taux de croissance/décroissance (%) entre D et E
Population du Manitoba	1 148 400	1 208 270	1 278 365	+ 59 870	+ 70 095	+ 17 %
Population de Winnipeg	633 450	663 620	705 245	+ 30 170	+ 41 625	+ 38 %
Population à l'extérieur de Winnipeg	514 950	544 650	573 120	+ 29 700	+ 28 470	-4 %

Formule utilisée pour calculer le pourcentage (%) :

$$E - D = \text{Différence}$$

$$\text{Différence} \div D = \text{Taux de croissance/décroissance}$$

$$\text{Taux de croissance/décroissance} \times 100 = \text{Pourcentage (\%)}$$

Selon l'information obtenue, la population de Winnipeg devrait croître à un taux plus rapide que la population à l'extérieur de la ville. Par conséquent, des 57 circonscriptions électorales de la province, une circonscription sera ajoutée dans la ville de Winnipeg, portant le total à 32, et une circonscription sera supprimée à l'extérieur de Winnipeg, portant le total à 25.

Nord du Manitoba

Alors que le nord du Manitoba connaît une certaine croissance de la population, celle-ci est considérablement plus lente que dans le sud de la province. Les données du recensement de 2016 indiquent que toutes les circonscriptions électorales actuelles dans le nord de la province sont inférieures au quotient de la population établi. Flin Flon est particulièrement préoccupante puisqu'elle est bien en deçà du quotient, à -30,02 %. Les circonscriptions électorales de Kewatinook et de Thompson se situent aussi bien en dessous du quotient, à -20,14 % et à -13,19 % respectivement. Seule la circonscription de Le Pas se rapproche de son quotient, à -1,26 %.

Compte tenu de cette réalité, la Commission a apporté quatre modifications. Premièrement, les quatre circonscriptions électorales du nord de la province engloberont essentiellement toutes les terres qui n'ont pas été divisées en townships. Deuxièmement, le déséquilibre démographique entre ces quatre circonscriptions sera ajusté

afin qu'elles aient des populations similaires. Troisièmement, conformément au principe qui vise à garder ensemble les habitants ayant une similitude de leurs intérêts, la Commission a regroupé la plupart des nombreuses collectivités autochtones en deux circonscriptions électorales, Kewatinook (+0,35 %) et une nouvelle circonscription électorale qui s'appellera Kameesak (+2,29 %), un nom crie qui signifie « grand », en référence au lac Winnipeg. Quatrièmement, la Commission a fusionné les collectivités de Flin Flon et Le Pas en une seule circonscription électorale (+0,15 %). La circonscription électorale de Thompson (-4,51 %) a été ajustée afin d'inclure les collectivités de Gillam et de Nelson House. Les circonscriptions électorales proposées dans le nord de la province ont des populations bien équilibrées tout en respectant les modèles de déplacements et les habitants ayant une similitude de leurs intérêts.

Sud du Manitoba

Conformément à la *Loi sur les circonscriptions électorales*, la Commission s'est efforcée de respecter les limites municipales et les habitants ayant une similitude de leurs intérêts dans une même circonscription électorale. Les fusions municipales ont accru la taille de certaines municipalités, de sorte qu'il est parfois difficile d'inclure une municipalité entière dans une circonscription électorale. Si une municipalité a été divisée, une caractéristique majeure, comme un chemin, a été utilisée pour en créer les limites. La Commission est heureuse d'annoncer que parmi les 137 municipalités, seulement 11 ont été divisées (voir le tableau ci-dessous).

Municipalité	Circonscription électorale
Ville de Brandon	Brandon-Est, Brandon-Ouest, Spruce Woods
Grahamdale	Gimli-Entre-les-Lacs, Kameesak
Hanover	Sandilands, Steinbach
Montcalm	Emerson, Morris
North Cypress-Langford	Agassiz, Spruce Woods
North Norfolk	Pembina, Portage-la-Prairie
Rockwood	Gimli-Entre-les-Lacs, Stonewall
Springfield	Springfield-Sainte-Anne, St. Paul
St. Andrews	Selkirk, Stonewall
St. Clements	Lac-du-Bonnet, Selkirk, St. Paul
Stanley	Emerson, Morden-Winkler

Ouest

Dans la partie ouest de la province, la région englobant les circonscriptions électorales de Swan River, de Dauphin et du Mont-Riding a connu une baisse nette de la population. À l'inverse, la ville de Brandon a continué à connaître une croissance considérable.

La Commission a jumelé les collectivités de Dauphin et de Swan River en une nouvelle circonscription, la circonscription électorale de Dauphin-Swan River (+2,84 %). La circonscription électorale du Mont-Riding (+8,62 %) a été élargie. Le quotient est plus élevé dans cette circonscription, mais il reflète les tendances démographiques inférieures constatées par Statistique Canada.

La circonscription électorale d'Arthur-Virden a été renommée Turtle Mountain, en référence au parc provincial dans la région. Pour procéder à un ajustement en fonction de la croissance dans la ville de Brandon, la Commission a utilisé la rivière Assiniboine comme limite au Nord. Les circonscriptions de Brandon-Est (+2,76 %) et de Brandon-Ouest (-5,58 %) seront divisées par la 18^e Rue. Les régions au nord de la rivière Assiniboine feront partie de la circonscription électorale de Spruce Woods. Cette modification reconnaît les populations actuelles et tient compte de la croissance continue prévue.

Centre

La Commission a ajusté les limites des circonscriptions électorales dans la région du centre de la province pour refléter la croissance à Morden, à Winkler et à Morris. L'ancienne circonscription électorale de Midland a été élargie et renommée Pembina (+2,51 %), un nom qui avait déjà été utilisé avant 1998. Les baisses de population dans la région d'Entre-les-Lacs de la province ont entraîné la création d'une nouvelle circonscription, la circonscription électorale Gimli-Entre-les-Lacs (+3,34 %). Une nouvelle circonscription électorale, Stonewall (+4,20 %), a été créée pour consolider les populations de cette région de la province. La taille géographique de la circonscription électorale de Morden-Winkler (-1,90 %) a été réduite pour tenir compte des populations croissantes dans ces collectivités. De même, à Morris (+1,80 %), les limites ont été modifiées pour consolider les communautés bilingues de la municipalité de Montcalm.

Est

La Commission a apporté plusieurs modifications aux circonscriptions électorales des régions de l'est de la province pour tenir compte de la croissance dans les circonscriptions du Chemin-Dawson, de Steinbach et de La Vérendrye. Les limites ont été ajustées afin d'équilibrer les populations et, dans la mesure du possible, de respecter les régions désignées bilingues. En conséquence, les municipalités rurales de Ritchot, de Taché et de De Salaberry ont été regroupées et le nom d'une ancienne circonscription électorale a été repris, Carillon (+2,51 %). Carillon était le nom de la circonscription électorale de cette région de 1886 à 1969 et remplace Chemin-Dawson.

Les limites de la circonscription électorale de La Vérendrye ont été ajustées de manière à inclure les populations se trouvant au nord des limites actuelles. Par conséquent, elle a été renommée Springfield-Sainte-Anne (+6,43 %) afin de reconnaître les deux principaux centres démographiques. En outre, la nouvelle circonscription électorale de Sandilands (+3,98 %) a été créée dans le coin sud-est de la province. Le nom Sandilands fait référence à la forêt provinciale située dans la région.

Winnipeg

Winnipeg a connu une croissance de la population considérable depuis l'examen de la Commission réalisé en 2008. La croissance à Winnipeg au cours des cinq dernières années seulement représente 59,4 % de la hausse de la population dans toute la province. Tous les rapports reçus indiquent que cette croissance importante devrait se poursuivre dans un avenir prévisible. Par conséquent, une circonscription électorale sera ajoutée à Winnipeg.

Comme il est indiqué à l'annexe A, *Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales actuelles de la ville de Winnipeg*, certaines régions dépassent grandement le quotient de la population. Les circonscriptions électorales de Fort Whyte, de Saint-Norbert, de The Maples, de Southdale et de Rossmere ont connu une croissance considérable et leurs limites devaient être ajustées pour équilibrer les populations. Au moment de déterminer les limites, la Commission a tenu compte des populations actuelles et de la croissance prévue.

Elle a utilisé les rivières Assiniboine et Rouge pour diviser Winnipeg en trois régions : Nord-Ouest, Sud-Ouest et Est.

Nord-Ouest

La croissance importante dans la région du Nord-Ouest a nécessité un ajustement des limites des circonscriptions électorales de The Maples et de Kildonan. La circonscription électorale de Kildonan a été déplacée vers l'est et comprend maintenant le quartier historique de Kildonan qui se trouve sur la rive est de la rivière Rouge. La nouvelle circonscription électorale de Garden City (-6,61 %) a été ajoutée pour tenir compte des projections de croissance de la population dans cette partie de Winnipeg. Les limites revues de The Maples (-8,35 %) et de Tyndall Park (-4,33 %) tiennent compte de la croissance future dans ces parties.

À la suite des modifications des limites dans cette région de la ville, certains points d'intérêt importants qui étaient précédemment associés aux noms des circonscriptions électorales ne se trouvent plus dans la circonscription portant leur nom. Par exemple, l'ancienne circonscription électorale de Logan ne contient plus l'avenue Logan. Par conséquent, son nom a été remplacé par Gare Union (-2,42 %), en reconnaissance du rôle important qu'a joué le chemin de fer dans la fondation de Winnipeg. De manière semblable, l'ancienne circonscription de Minto, ne contient plus le manège militaire Minto. Par conséquent, la circonscription électorale a été renommée Notre Dame (+2,91 %) en reconnaissance du nom de sa principale voie de circulation.

Sud-Ouest

Dans la région du Sud-Ouest, les limites de Fort Whyte (-2,88 %) ont été ajustées pour inclure les collectivités de Linden Woods, de Linden Ridge et de Whyte Ridge. Pour tenir compte des habitants ayant une similitude de leurs intérêts, les régions croissantes de Pointe sud et de Bridgwater Forest ont été consolidées pour créer la circonscription électorale de Waverley (-7,17 %). La circonscription de Charleswood (-1,93 %) a été élargie jusqu'à l'autre côté de la rivière Assiniboine et la collectivité de Saint-Norbert a été ajoutée à la circonscription de Rivière-Seine (-2,37 %) dans l'est. D'autres circonscriptions électorales dans la région Sud-Ouest ont été ajustées pour équilibrer les populations.

Est

Comme il est indiqué ci-dessus, la circonscription électorale de Rivière-Seine traverse maintenant la rivière Rouge pour inclure le quartier de Saint-Norbert. Cette nouvelle circonscription conserve le nom de Rivière-Seine (-2,37 %) et rassemble deux parties de Winnipeg qui ont plusieurs histoires et intérêts en commun. La nouvelle circonscription électorale de Lagimodière (-5,40 %) a été créée pour tenir compte de la croissance importante du quartier Sage Creek, alors que les autres circonscriptions ont été déplacées pour équilibrer les populations. La circonscription électorale de Kildonan (+3,00 %) a été élargie pour inclure le quartier historique de Kildonan qui se trouve sur la rive est de la rivière Rouge.

PROCHAINES ÉTAPES

Audiences publiques et mémoires

Du 18 mai au 1^{er} octobre 2018, le public aura l'occasion de présenter des mémoires concernant les limites et les noms proposés des circonscriptions électorales. Ces mémoires pourront être transmises en ligne, par courriel, par télécopieur et par la poste ordinaire.

En outre, 13 audiences publiques auront lieu en septembre aux endroits suivants :

Lieu	Date
Winnipeg	10 septembre
Churchill	11 septembre
Thompson	11 septembre
Flin Flon	12 septembre
Le Pas	12 septembre
Dauphin	13 septembre
Brandon	13 septembre
Beauséjour	18 septembre
Steinbach	18 septembre
Winkler	19 septembre
Winnipeg	19 septembre
Gimli	20 septembre
Winnipeg	20 septembre

Les personnes ou les groupes souhaitant faire une présentation à une audience publique peuvent s'inscrire en ligne.

Rapport final

Une fois les audiences publiques terminées, la Commission rédigera son rapport final, lequel comprendra la version finale des limites et des noms des circonscriptions électorales. Conformément au paragraphe 10(1) de la *Loi sur les circonscriptions électorales*, le rapport final sera présenté au lieutenant-gouverneur et au président de l'Assemblée avant le 31 décembre 2018.

Conclusion

Compte tenu des changements de la population du Manitoba, la Commission a déterminé que des modifications doivent être apportées aux limites des circonscriptions électorales afin de répondre aux prescriptions législatives relatives aux écarts démographiques énoncées dans la *Loi sur les circonscriptions électorales*.

Toutes les 57 circonscriptions électorales existantes ont été modifiées à la suite de l'examen de la Commission. Le nom de 16 circonscriptions électorales a été modifié. En outre, le nombre de circonscriptions électorales à l'intérieur de Winnipeg a été ajusté. En vertu des limites proposées, il y aura 32 circonscriptions électorales à l'intérieur de Winnipeg et 25 à l'extérieur de Winnipeg. Il y avait précédemment 31 circonscriptions à l'intérieur de Winnipeg et 26 à l'extérieur.

Les annexes A et B fournissent de l'information sur les changements démographiques au sein des limites des circonscriptions électorales actuelles. Les annexes C et D fournissent de l'information démographique fondée sur les limites des circonscriptions électorales proposées.

Au moment de déterminer les limites des circonscriptions électorales proposées, la Commission s'est efforcée d'assurer une représentation effective de toute la population.

La Commission est impatiente de recevoir des commentaires du public concernant ces propositions de limites des circonscriptions électorales et de noms.

ANNEXES

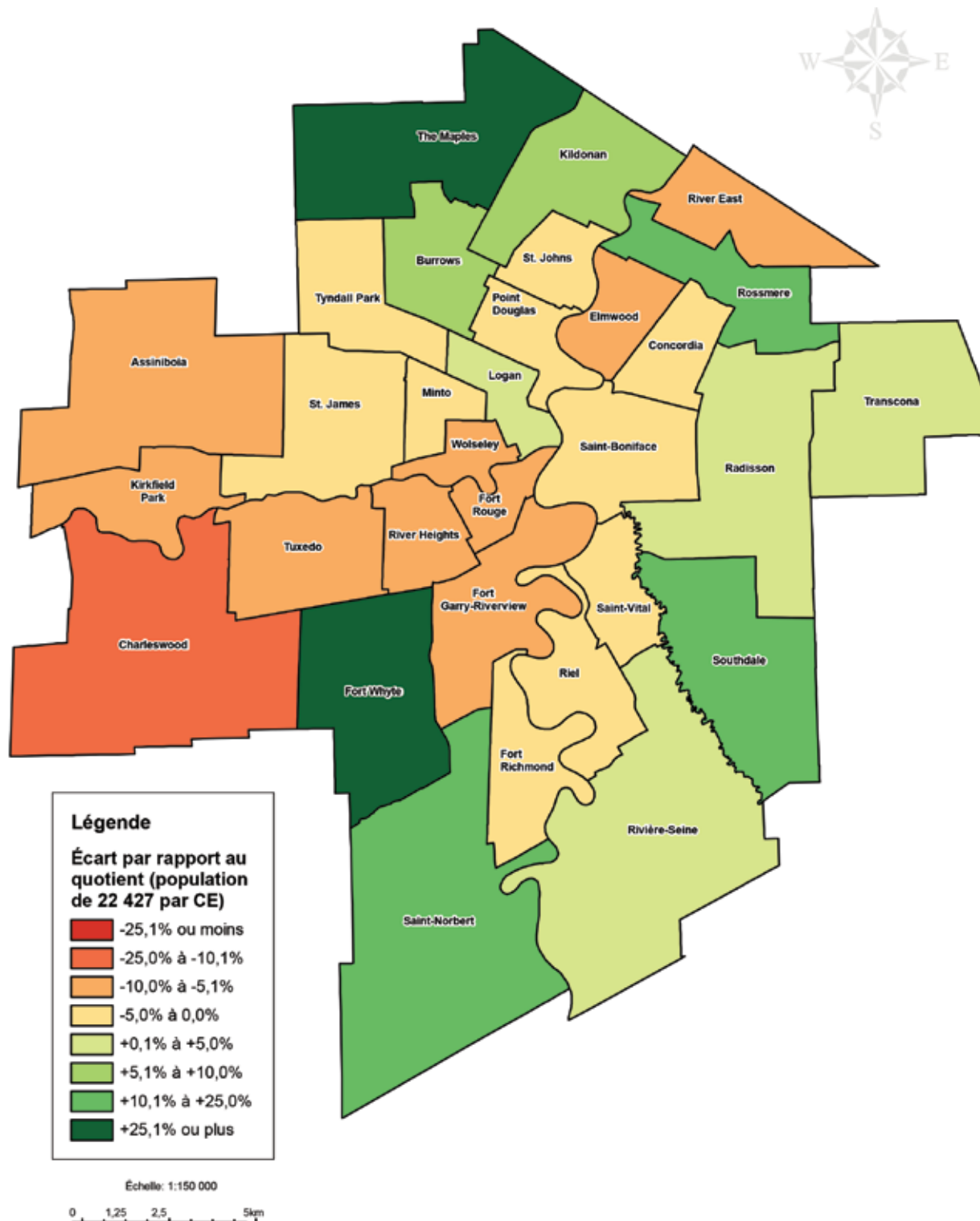
ANNEXE A

Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales actuelles de la ville de Winnipeg

Circonscription électorale	Population*	Écart
Assiniboia	20 540	-8,41 %
Burrows	23 690	5,63 %
Charleswood	19 385	-13,56 %
Concordia	21 520	-4,04 %
Elmwood	21 070	-6,05 %
Fort Garry-Riverview	20 620	-8,06 %
Fort Richmond	22 240	-0,83 %
Fort Rouge	20 905	-6,79 %
Fort Whyte	29 050	29,53 %
Kildonan	24 380	8,71 %
Kirkfield Park	21 150	-5,69 %
Logan	22 785	1,60 %
Minto	21 950	-2,13 %
Point Douglas	21 605	-3,67 %
Radisson	23 395	4,32 %
Riel	21 630	-3,55 %
River East	20 645	-7,95 %
River Heights	20 930	-6,67 %
Rivière-Seine	23 320	3,98 %
Rossmere	26 140	16,56 %
Saint-Boniface	21 620	-3,60 %
Saint-Norbert	27 370	22,04 %
Saint-Vital	21 990	-1,95 %
Southdale	26 665	18,90 %
St. James	21 800	-2,80 %
St. Johns	21 605	-3,67 %
The Maples	30 430	35,68 %
Transcona	23 535	4,94 %
Tuxedo	20 190	-9,97 %
Tyndall Park	22 025	-1,79 %
Wolseley	21 065	-6,07 %

* Source : Recensement de 2016 de Statistique Canada

Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales actuelles de la ville de Winnipeg



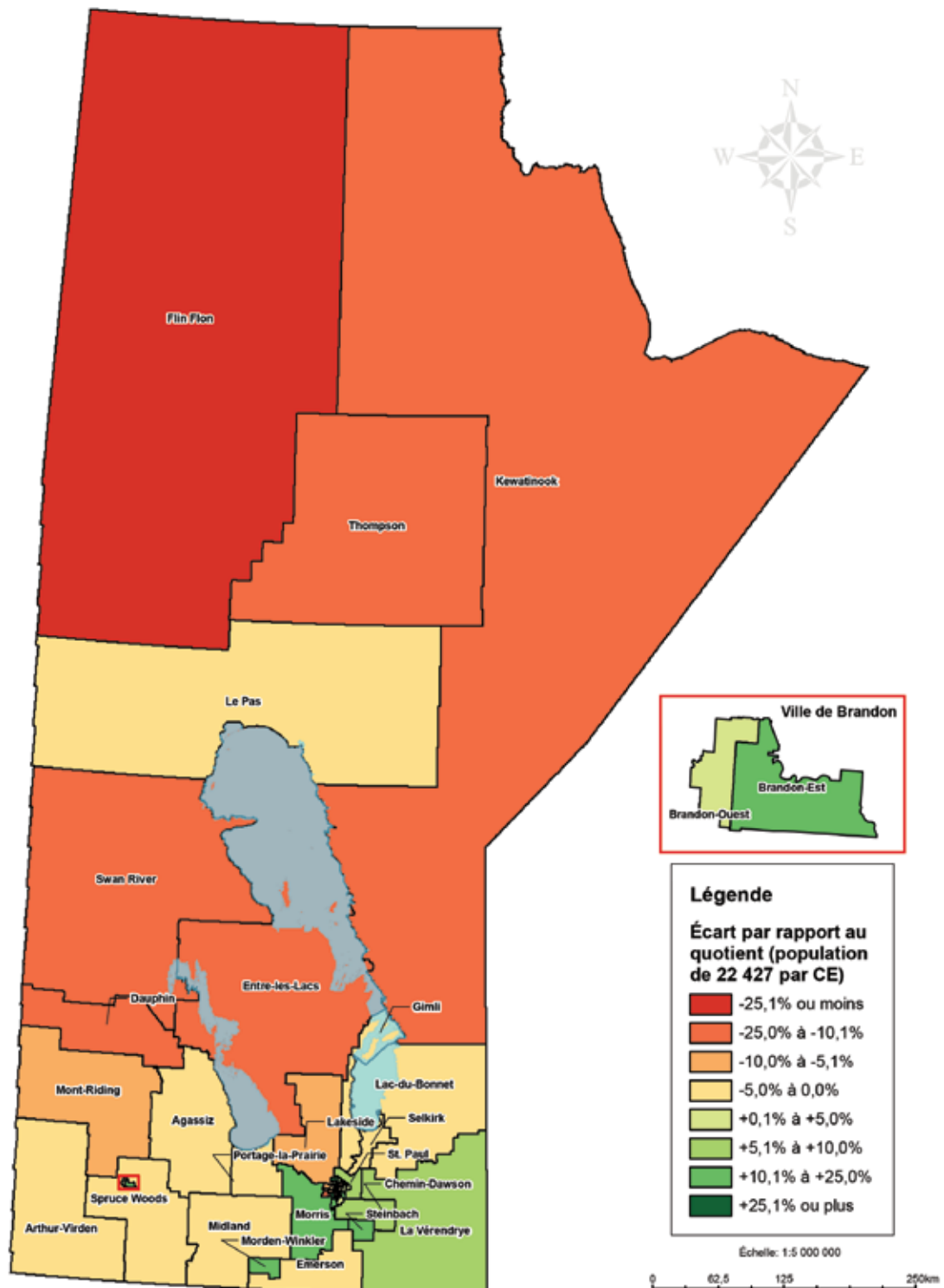
ANNEXE B

Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales actuelles à l'extérieur de Winnipeg

Circonscription électorale	Population*	Écart
Agassiz	22 240	-0,83 %
Arthur-Virden	21 410	-4,53 %
Brandon-Est	25 380	13,17 %
Brandon-Ouest	23 480	4,70 %
Chemin-Dawson	24 275	8,24 %
Dauphin	19 770	-11,85 %
Emerson	21 895	-2,37 %
Entre-les-Lacs	20 090	-10,42 %
Flin Flon	15 695	-30,02 %
Gimli	21 385	-4,65 %
Kewatinook	17 910	-20,14 %
La Vérendrye	24 330	8,49 %
Lac-du-Bonnet	22 115	-1,39 %
Lakeside	20 410	-8,99 %
Le Pas	22 145	-1,26 %
Midland	21 705	-3,22 %
Mont-Riding	20 815	-7,19 %
Morden-Winkler	27 775	23,85 %
Morris	26 365	17,56 %
Portage-la-Prairie	21 755	-3,00 %
Selkirk	21 800	-2,80 %
Spruce Woods	21 530	-4,00 %
St. Paul	23 810	6,17 %
Steinbach	27 135	20,99 %
Swan River	18 430	-17,82 %
Thompson	19 470	-13,19 %

* Source : Recensement de 2016 de Statistique Canada

Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales actuelles à l'extérieur de Winnipeg



ANNEXE C

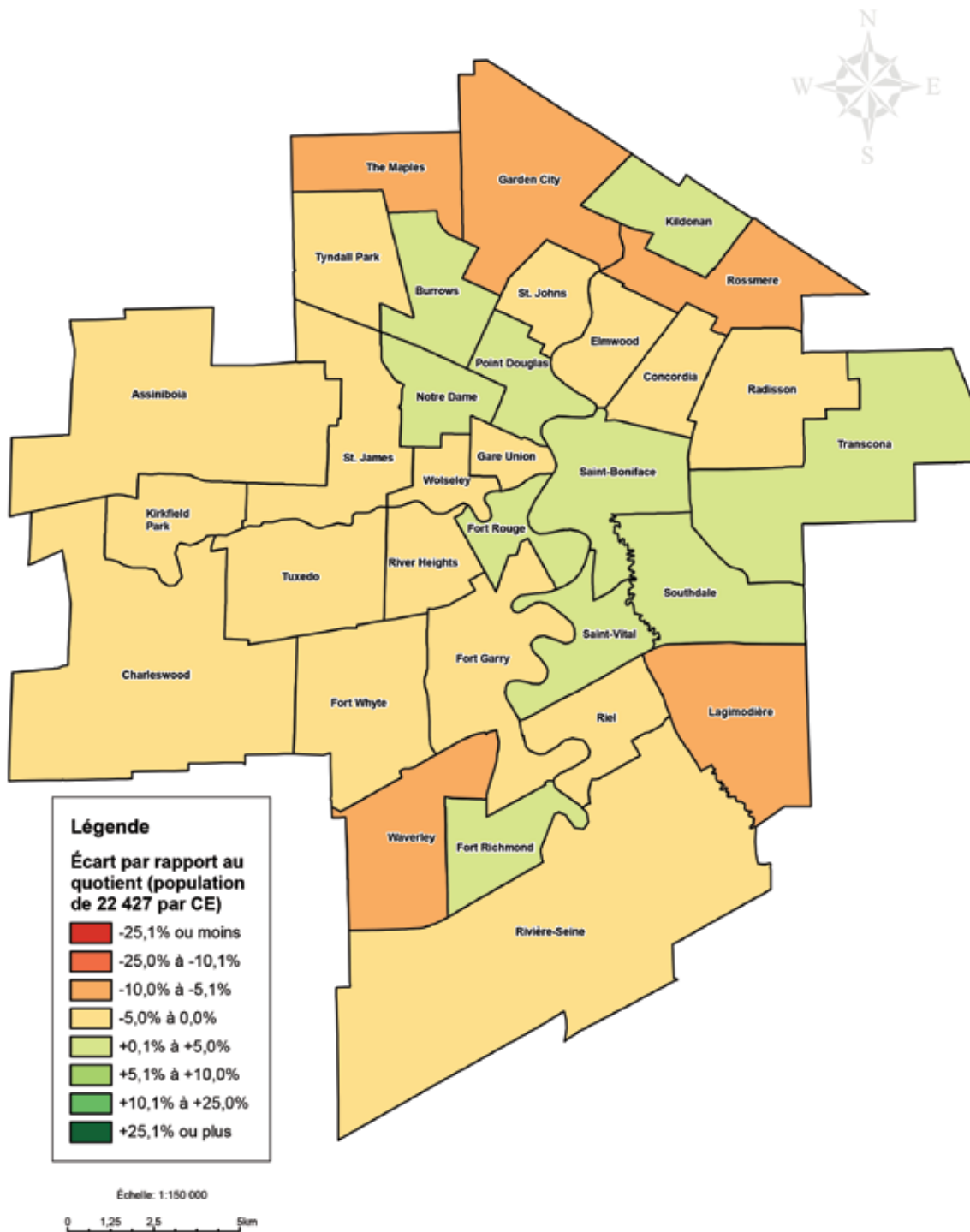
Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales proposées de la ville de Winnipeg

Circonscription électorale	Population*	Écart
Assiniboia	21 815	-2,73 %
Burrows	22 790	1,62 %
Charleswood	21 995	-1,93 %
Concordia	22 415	-0,05 %
Elmwood	21 395	-4,60 %
Fort Garry**	22 370	-0,25 %
Fort Richmond	23 180	3,36 %
Fort Rouge	22 770	1,53 %
Fort Whyte	21 780	-2,88 %
Garden City**	20 945	-6,61 %
Gare Union**	21 885	-2,42 %
Kildonan	23 100	3,00 %
Kirkfield Park	21 495	-4,16 %
Lagimodière**	21 215	-5,40 %
Notre Dame**	23 080	2,91 %
Point Douglas	22 445	0,08 %
Radisson	21 645	-3,49 %
Riel	22 100	-1,46 %
River Heights	22 055	-1,66 %
Rivière-Seine	21 895	-2,37 %
Rossmere	20 865	-6,96 %
Saint-Boniface	22 765	1,51 %
Saint-Vital	22 575	0,66 %
Southdale	23 100	3,00 %
St. James	21 625	-3,58 %
St. Johns	22 120	-1,37 %
The Maples	20 555	-8,35 %
Transcona	22 925	2,22 %
Tuxedo	21 930	-2,22 %
Tyndall Park	21 455	-4,33 %
Waverley**	20 820	-7,17 %
Wolseley	22 145	-1,26 %

* Source : Recensement de 2016 de Statistique Canada

** Changement de nom

Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales proposées de la ville de Winnipeg



ANNEXE D

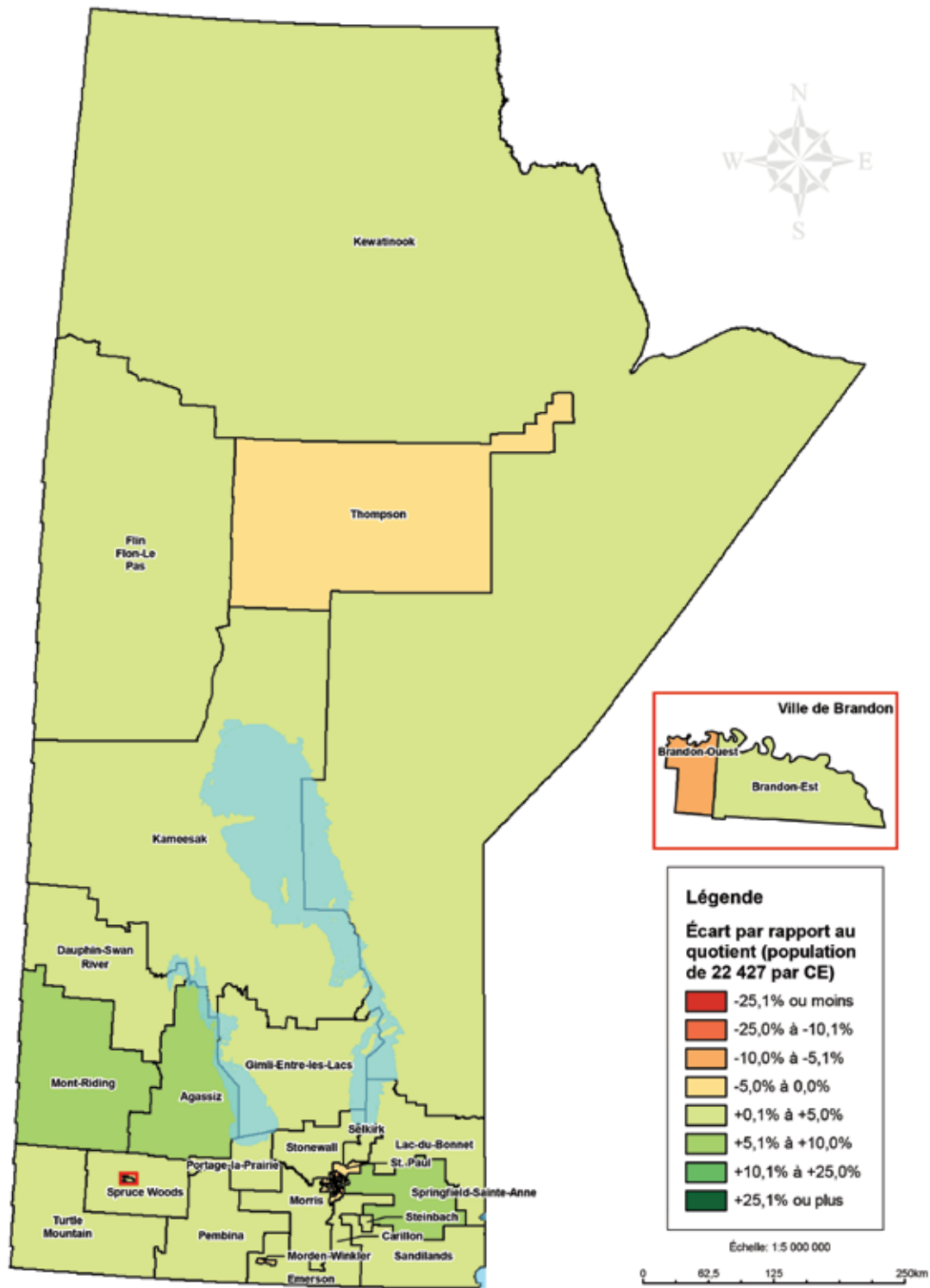
Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales proposées à l'extérieur de Winnipeg

Circonscription électorale	Population*	Écart
Agassiz	23 605	5,25 %
Brandon-Est	23 045	2,76 %
Brandon-Ouest	21 175	-5,58 %
Carillon**	22 990	2,51 %
Dauphin-Swan River**	23 065	2,84 %
Emerson	22 920	2,20 %
Flin Flon-Le Pas**	22 460	0,15 %
Gimli-Entre-les-Lacs**	23 175	3,34 %
Kameesak**	22 940	2,29 %
Kewatinook	22 505	0,35 %
Lac-du-Bonnet	23 440	4,52 %
Mont-Riding	24 360	8,62 %
Morden-Winkler	22 000	-1,90 %
Morris	22 830	1,80 %
Pembina**	22 990	2,51 %
Portage-la-Prairie	22 880	2,02 %
Sandilands**	23 320	3,98 %
Selkirk	23 300	3,89 %
Springfield-Sainte-Anne**	23 870	6,43 %
Spruce Woods	23 485	4,72 %
St. Paul	21 655	-3,44 %
Steinbach	22 830	1,80 %
Stonewall**	23 370	4,20 %
Thompson	21 415	-4,51 %
Turtle Mountain**	23 495	4,76 %

* Source : Recensement de 2016 de Statistique Canada

** Changement de nom

Population et écart par rapport au quotient : Circonscriptions électorales proposées à l'extérieur de Winnipeg



Cartographie faite par la Commission Manitobaine de la Division Électorale. Les données sur ces cartes proviennent de diverses sources. On tient pour acquis que l'information est correcte, mais il pourrait y avoir des erreurs.
